M. Lumley, du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Expansion économique régionale du Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (fascicules nºs 13 à 24 inclusivement) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 183 aux Journaux).

M^{ne} Campbell (South Western Nova), au nom de M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies de la lettre, en date du 12 mai 1976, adressée aux dix ministres provinciaux de l'Éducation au sujet du financement de l'enseignement post-secondaire, conformément à la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (Document parlementaire n° 301-5/64).

M. Reynolds, appuyé par M. Beatty, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-439, Loi modifiant le Code criminel (contrefaçon de pièces de numismatique), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, de son siège à la Chambre, déclare qu'en vertu du paragraphe 12(2) de la Loi anti-inflation, Son Excellence le Gouverneur en conseil a ordonné aujourd'hui à la Commission de la lutte contre l'inflation de procéder aux enquêtes qu'elle juge nécessaires pour être en mesure de dire au Gouverneur en conseil si les quatre administrations de pilotage au Canada et les fournisseurs de services de pilotage du secteur privé devraient être assujettis à ladite Loi ainsi qu'aux indicateurs; et, en conformité du paragraphe 3(3.2) de la Loi, avise la Chambre des communes qu'advenant l'émission d'un décret par le Gouverneur en conseil, en vertu du sous-alinéa 3(2)(a)(v) de la Loi, ledit décret s'appliquera à compter d'aujourd'hui.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

Nº 4600-M. Yewchuk

- 1. Quel a été le coût des services de renseignements de chacun des ministères en a) 1975, b) 1974?
- 2. Combien ont coûté a) les communiqués de presse, b) les discours ministériels, c) les discours du Premier ministre, d) les discours des députés, distribués aux hebdomadaires canadiens? (Document parlementaire n° 301-2/4600).
- M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que la

Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit;

M. Stevens, appuyé par M. Wagner, propose l'amendement suivant,—Que tous les mots suivant les mots «Que la Chambre» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«regrette que le gouvernement n'ait pris aucun engagement concernant les possibilités d'emploi et la croissance à long terme de l'économie canadienne, qu'il n'ait pas compris que la création d'emplois et une croissance économique saine sont essentielles à un contrôle efficace de l'inflation et qu'il refuse de s'imposer des restrictions budgétaires réelles et honnêtes pour alléger le fardeau fiscal des Canadiens.»

Il s'élève un débat;

M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose le sous-amendement suivant,—Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par un point-virgule et en y ajoutant les mots qui suivent:

«la Chambre regrette notamment qu'au moment où plus de 760,000 Canadiens sont en chômage, le gouvernement ait annoncé son intention de porter de huit à douze semaines la durée minimale d'emploi exigée au cours de la période de référence pour l'ouverture du droit aux prestations d'assurance-chômage».

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Horner, Halliday, Côté, Andres (Lincoln), Robinson, MacFarlane, Loiselle (Saint-Henri) et Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de MM. Ritchie, Fairweather, Roy (Laval) et Marceau, M^{lle} Campbell (South Western Nova) et MM. Roberts, Joyal et Guilbault sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Wenman, McCain et Jarvis en remplacement de MM. Crouse, Marshall et Roche sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

 $M^{\text{\tiny Ile}}$ Campbell (South Western Nova) et M. Dinsdale en remplacement de $M^{\text{\tiny me}}$ Campagnolo et M. Malone sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.